



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 28 juin 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
<b>Révision AP/CP n°2021-01 - Restructuration CS Taiclet - Opération 70</b>	
<b>DÉLIBÉRATION</b> <b>N° 2022 – 074</b> En exercice : 38 Titulaires présents : 27 Suppléants présents : 0 Pouvoirs : 7 Absents : 2 Excusés : 2 Nombre de votants : 33	Le vingt-huit juin de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Bresson, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.  Le Conseil Communautaire nomme Loïc LABORIE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Loïc LABORIE	Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH (absent)
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH	A		Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Isabelle FORMET	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	EXCUSE		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND	POUV	Jacques DESHAYES	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			


\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé

Selon l'article L.1612-1 du CGCT, l'un des principes budgétaires des finances publiques repose sur l'annualité. La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement est une dérogation à ce principe. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme / Crédit de Paiement constituent « la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. **Elles peuvent être révisées.**

Ainsi lors du conseil du 4 avril 2022, le conseil communautaire a voté par délibération n° 2022-050 l'AP-CP n°2021-01 – Restructuration CS Taiclet comme ci-dessous.

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		Envoyé en préfecture le 05/07/2022 Reçu en préfecture le 05/07/2022 Affiché le 	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2022		ID : 070-247000755-20220628-D2022_074-DE	
Objet	<b>Révision AP/CP n°2021-01 - Restructuration CS Taiclet - Opération 70</b>		Délibération n°2022	074
			Page 2 sur 2	

## INVESTISSEMENT

### AP-CP n° 2021-01 – Restructuration CS Taiclet - Opération n°70

Créé par délibération n° 2021- 062 du 07.04.2021

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement Années suivantes
180 000 €	9 375 €	90 000 €	80 625 €	0 €	0

Depuis, le projet a évolué, les devis pour la réparation de la toiture s'élevaient à 100 000 € TTC, il est donc nécessaire de modifier l'AP/CP pour pouvoir honorer les paiements en 2022 et solder les crédits de paiement 2023. Il est proposé d'inscrire une marge de 15 000 € pour pallier aux éventuels aléas et révisions des prix. Le montant de l'autorisation de programme sera alors diminué de 55 625 €. Pour information, une demande de DETR à hauteur de 50% a été demandée sur l'exercice 2022.

Aussi, pour plus de compréhension, il est préférable de modifier le nom de l'opération et ainsi l'intituler « Réparation toiture CS Taiclet ». Si la restructuration complète du centre est envisagée, elle fera l'objet du nouvelle AP/CP.

Ainsi, l'AP/CP n° 2021-01 modifiée se présente ainsi :

### AP-CP n° 2021-01 – Réparation toiture du CS Taiclet - Opération n°70

Créé par délibération n° 2021- 062 du 07.04.2021

Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Révision du Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement Années suivantes
180 000 €	124 375 €	9 375 €	115 000 €	0 €	0

### Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire

- **VALIDE** la révision de l'AP/CP n° 2021-01 ci-dessus au titre de l'année 2022.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

  
Le Président

Jacques DESHAYES

